2008-02255/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

# Actualités

## Communiqués - Ministère

Retour à la liste

**Nomination de M. Mario Dufour au poste de président de la Commission des biens culturels**

Québec, le 17 février 2005 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, accueille avec plaisir la nomination de M. Mario Dufour au poste de président de la Commission des biens culturels (CBC) : « À maintes reprises, M. Dufour a eu l'occasion de démontrer tout l'intérêt qu'il porte à la question du patrimoine. J'anticipe avec bonheur les échanges que nous aurons lorsque, à titre de président de la CBC, il me livrera des avis dont je sais déjà qu'ils seront éclairés », a déclaré la ministre Beauchamp.

M. Dufour, qui entrera en fonction le 7 mars prochain, détient un doctorat *honoris causa* en sciences sociales que lui a décerné l'Université du Québec en juillet 2003. Il a étudié à l'Université Laval où il a obtenu un baccalauréat en théologie en 1980, pour ensuite faire une maîtrise dans la même discipline en 1986. Chargé de projet au monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, Mario Dufour a consacré une grande partie de sa vie au sacerdoce. Il a été curé de la paroisse Saint-Roch de Québec de 1995 à 2003 après avoir occupé la charge de vicaire à la Basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec et celle de curé de la paroisse Notre-Dame-des-Victoires, de 1987 à 1995. Président du Festival des musiques sacrées de Québec depuis 1998 et administrateur de la Commission de la capitale nationale du Québec depuis 1996, celui dont les paroissiens de Saint-Roch gardent un excellent souvenir fut également président de la Commission de Place-Royale, président de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec et administrateur du Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI).

La ministre Beauchamp tient aussi à exprimer toute sa gratitude à la présidente sortante, Mme Louise Brunelle-Lavoie, maintenant à la retraite. « Mme Brunelle-Lavoie a mené les travaux de la CBC avec ardeur et détermination. Elle avait, en effet, la volonté que le milieu s'approprie le patrimoine pour mieux le protéger et, de cela, entre autres, je lui sais gré. »Rappelons que créée par la Loi sur les biens culturels en 1972, la Commission exerce des fonctions de conseiller et, à ce titre, elle étudie des demandes d'avis relatives à la restauration de biens, à l'attribution de statuts juridiques, à la recherche archéologique, et autres. La Commission est aussi appelée à entendre, lors d'auditions, de consultations et de représentations, divers groupes d'intervenants et à présenter par la suite ses recommandations à la ministre. De plus, elle doit conseiller et aviser la ministre en vertu de la Loi sur les archives.

**Source :**

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

---

Québec

© Gouvernement du Québec, 2008